Saison 2026 - 2027
7 octobre 2026 - 29 septembre 2027
Légumes

Un contrat d'adhésion, négocié par l'AMAP RPL, est passé entre un·e paysan·ne partenaire
LES TROIS PARCELLES
14, rue du Château 45300 Yèvre-la-Ville
Représenté par Simon RONCERAY 06 30 41 28 67 / lestroisparcelles@gmail.com

Et un·e amapien·ne, adhérent·e de l'AMAP Réunion Père-Lachaise
Nom et Prénom _____
Adresse _____
Mail _____Téléphone _____

Et, un·e éventuel·le second·e amapien·ne, adhérent·e de l'AMAP Réunion Père-Lachaise
Nom et Prénom _____
Adresse _____
Mail _____Téléphone _____

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP, à savoir :

Engagements du·de la paysan·ne partenaire
- Livrer chaque semaine des produits de qualité, frais, de saison en bio, de ses champs ou de ceux d'un·e voisin·e s'il y a un problème de culture, après discussion avec l'AMAP
- Cultiver dans le respect de la terre et de la biodiversité
- Etre transparent·e sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail
- Etre présent·e sur les lieux de partage (une fois tous les deux mois en moyenne sur l'année)
- Organiser a minima 5 fois par an des chantiers sur sa ferme
- Communiquer une fois par mois sur la ferme via un message comportant photos et texte

Engagements de l'amapien envers le.la paysan·ne partenaire
- Garantir la juste rémunération du travail du·de la paysan·ne partenaire, incluse dans le prix du «panier»
- Partager les risques liés aux intempéries ou autres fléaux agricoles
- Participer à au moins un chantier par an
- Régler la totalité du montant de la saison à la signature du contrat (préfinancement)

Engagements de l'amapien·ne envers l'AMAP
- Effectuer **quatre permanences** les jours de la livraison pendant la saison
- Participer à l'Assemblée Générale
- Venir chercher chaque mercredi sa part de récolte sur le lieu de partage choisi, selon le créneau horaire en vigueur
 - ☐ 108 bis, av. P. Auguste, 75011 Paris de 18h45 à 20h15
 - ☐ 34, rue de la Réunion, 75020 Paris de 19h30 à 20h30
- Gérer le partage éventuel de son panier (absences, vacances, retard)

Rappels
Dans le cas d'un contrat en co-panier, les amapien·nes sont solidaires et autonomes dans la gestion de leur panier (relai en cas d'absence, organisation des vacances).

⇒ Les paniers non pris le jour du partage ne sont ni remboursés, ni reportés, ils sont donc perdus pour l'amapien·ne. L'association en dispose librement.

Modalités du partage de la récolte
Au cours de la saison, les récoltes variant, les parts peuvent être plus ou moins fournies à certaines périodes. **A titre indicatif**, le poids de la part de récolte de légumes hebdomadaire est en moyenne de 3-5 kg (5 à 8 légumes différents) pour le petit panier (calibré pour 2-3 adultes) / 6-8 kg (6 à 9 légumes différents) pour le grand panier (calibré pour 4-5 adultes).
La saison amapienne du 7 octobre 2026 au 29 septembre 2027 comporte 47 semaines de partage.

Référents légumes :
Avenue Philippe Auguste - 75011 : Brigitte GERVAIS (06 73 46 55 89) amapruedecharonne@gmail.com
34, rue de la Réunion - 75020 : Philomène CHIVE (06 76 12 54 17) distribruedeshaies@gmail.com

La ferme des trois parcelles ne livre ni le mercredi 23 décembre 2026, ni le mercredi 30 décembre 2026.
Le mercredi 16 décembre 2026, c'est un double panier qui est livré afin de compenser l'une de ces deux semaines d'absence.
La ferme ne livre ni le mercredi 11 novembre 2026, ni le mercredi 14 juillet 2027.

Le 18 août 2027 aucune livraison n'a lieu (semaine où le plus d'amapien.nes ne sont pas là).

Une double distribution a lieu une des semaines de rentrée (1er ou 15 septembre pour que cela soit cohérent avec les paniers alternés) pour compenser cette livraison du 18 août 2027; cela n'a donc pas d'incidence sur le nombre de paniers.

De plus, la ferme ne livre pas 2 mercredis au mois d'avril 2027. Les amapien.nes sont prévenus quelques semaines (3-4 dans la mesure du possible) auparavant, afin de s'adapter à la soudure entre l'hiver et le printemps (concentration sur le travail aux champs et la baisse des volumes de légumes typiques de cette période).

POUR RAPPEL : le manque à gagner de la mise en place des jokers a représenté 4000 euros de pertes de trésorerie en 2025 pour la ferme. Le végétal ne pouvant être mis en pause, la production ne pouvant être stoppée et les laboratoires de transformation, le temps de travail, plein à cette époque, c'est un manque à gagner qui impacte le fonctionnement de la ferme et la rémunération du producteur.
Le choc climatique de 2026 augmentant les difficultés financières et le producteur ayant du mal à se prélever un salaire malgré des horaires soutenus (5 semaines à plus de 100 h en juin et juillet 2026), la disparition des jokers apporte de la cohérence au fonctionnement économique de l'AMAP.

Modalités de règlement
Pour rester dans l'esprit AMAP, il est recommandé de faire un règlement de la totalité du contrat en une seule fois, si possible, le paiement unique permettant à la ferme des trois parcelles d'alléger le travail administratif et de faire face aux coûts des encours de cultures (semis, main d'œuvre...). Toutefois, le·la paysan·ne partenaire, afin de faciliter l'accessibilité alimentaire à tous·tes, accepte des échéances.

Votre contrat
Le coût du panier augmente par rapport à 2025 – 2026, en cohérence relative avec l'augmentation du prix de l'énergie, du SMIC, des semences, des engrais. Plusieurs relevés effectués en magasin montrent que nos paniers restent moins chers que l'achat de légumes bio en magasins spécialisés.

Cocher la taille du panier		☐ petit panier 20,20 €	☐ grand panier 32,00€
Par chèque : Cocher les modalités de règlement	☐1 chèque débité début octobre 2026	949,40 €	1504,00 €
	☐3 chèques débités à 1 mois d'intervalle à partir de début octobre 2026	2 chèques de 317,00 € 1 chèque de 315,40€	2 chèques de 501,00 € 1 chèque de 502,00 €
	☐6 chèques débités à 1 mois d'intervalle à partir de début octobre 2026	5 chèques de 158,00 € 1 chèque de 159,40€	5 chèques de 251,00 € 1 chèque de 249,00€

Les chèques sont à libeller à l'ordre de « Les Trois Parcelles ».

Afin de faciliter l'enregistrement de vos chèques, merci de noter le mois concerné par le paiement au dos du chèque.

Fait à Paris, le _____
Noms et signatures de l'amapien·ne / des amapiens·nes du·de la paysan·ne partenaire

Ce contrat sera conservé par le·la paysan·ne partenaire

Référents légumes :
Avenue Philippe Auguste - 75011 : Brigitte GERVAIS (06 73 46 55 89) amapruedecharonne@gmail.com
34, rue de la Réunion - 75020 : Philomène CHIVE (06 76 12 54 17) distribruedeshaies@gmail.com